





Lyon, le 1er février 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2^{ème}édition du baromètre Santé Social AMF - Mutualité Française : des disparités territoriales en matière d'accès aux soins et de prise en charge tout au long des âges de la vie

Lyon, le 1er février 2024 – Madame Claire PEIGNE, Présidente de l'Association des maires du Rhône et de la Métropole De Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF69) et Monsieur Yves PERRIN, Président de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes présentent la 2ème édition du baromètre Santé Social. Réalisé à partir de données issues de sources publiques, ce baromètre vise à sensibiliser les pouvoirs publics et acteurs privés pour agir sur l'accès aux soins, la santé environnementale et l'accompagnement de la petite enfance et du grand âge. Ce baromètre valorise également les solutions innovantes mises en place conjointement par les acteurs privés non lucratifs et les municipalités.

Qu'ils résident dans les plus petits villages ou dans les plus grands centres urbains, quel que soit leur âge, les Français n'ont pas le même accès aux soins ou aux services médicaux ni les mêmes modalités de prise en charge en établissements, ni la même exposition aux polluants.

Ce travail conjoint de mise en lumière des données sociales de notre pays est une illustration de la volonté conjointe des deux acteurs d'élaborer les conditions des protections sociales de demain partout sur le territoire et d'améliorer la prise en charge des vulnérabilités. Les choix d'organisation et de financement seront déterminants. Et une meilleure territorialisation des politiques publiques grâce à l'exploitation des données permettra de gagner en efficience.

Accès aux soins : une offre en diminution

-Une offre inégalement répartie : 87% de la population vit dans un territoire concerné par un désert médical¹

Entre 2019 et 2022, le nombre de médecins généralistes a baissé de 2%, soit près de 1 900 médecins en moins, consolidant une tendance à la baisse observée au cours des dix dernières années, avec une moyenne annuelle de -0,2%².

La densité moyenne de médecins généralistes pour 100 000 habitants est passée de 151 en janvier 2020 à 147 en janvier 2023, avec des disparités territoriales marquées, accentuant les difficultés d'accès en milieu rural, où un médecin libéral couvre en moyenne 30 km² contre 5 km² en milieu urbain³. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'évolution sur les 3 ans affiche également des disparités départementales importantes : le nombre de médecins généralistes a augmenté dans le Cantal, en Haute-Loire et en Savoie alors qu'il a baissé dans les 9 autres départements et particulièrement en Isère et dans le Rhône.

¹ Proposition de loi « accès aux soins », mars 2023

² Drees (2023), *Démographie des profession*nels de santé, août 2023

³ Association des maires ruraux de France, *Études sur la santé en milieu rural*, sept.2022



Par ailleurs, la prise en charge des demandes de soins non programmés pendant les horaires de fermeture des cabinets libéraux pâtit du manque de médecins libéraux volontaires pour assurer cette permanence des soins. Le taux moyen de volontariat par département a chuté de près de moitié passant de 73% en 2012 à seulement 38% en 2022⁴.

« Un renforcement des soins de ville et une meilleure coordination avec l'hôpital est indispensable pour assurer la permanence des soins et maintenir une offre sur tout le territoire. Si des solutions sont déjà mises en œuvre pour assurer la continuité des soins, au regard du temps médical qui se raréfie, nous proposons de créer des « équipes de soins traitantes » regroupant professionnels médicaux et paramédicaux et des pharmaciens pour accompagner au mieux les patients sur tous les territoires » explique Eric Chenut, président de la Mutualité Française.

Santé environnementale : des risques pour la santé des Français

-La pollution de l'air liée aux particules fines (PM 2,5) serait responsable de près de 40 000 décès par an, soit 7% de la mortalité totale⁵.

-En 2023, 77% des Français estiment que les pesticides, la qualité des aliments et la pollution de l'air représentent les trois principales inquiétudes de la population en matière de santé⁶.

Des inégalités persistent entre zones urbaines et rurales avec des disparités significatives. En moyenne, chaque commune française émet 4kg/habitant de particules PM 2,5. Mais dans les grandes villes, les émissions peuvent aller jusqu'à 21 kg/habitant. Les départements à forte densité urbaine et fortement résidentiels sont particulièrement exposés. Par exemple, les communes du Rhône sont soumises à des émissions trois fois supérieures à la moyenne nationale pour les particules PM 2,5⁷. Cette exposition accrue aux particules fines présente des conséquences graves entraînant une perte d'espérance de vie moyenne d'environ 8 mois⁸.

Quant à la qualité de l'eau, les chiffres montrent que 17,4% de la population, soit environ 11,5 millions d'habitants, ont été exposés au moins une fois en 2021 à de l'eau non conforme aux normes de qualité en raison de la présence de pesticides⁹.

Petite enfance : une baisse de l'offre d'accueil et des disparités territoriales et départementales

-Entre 2017 et 2020, le nombre de places pour l'accueil des jeunes enfants (moins de 3 ans) a diminué de 4% 10

Que ce soit en crèches, en classes préélémentaires, auprès d'assistantes maternelles ou auprès de salariés à domicile, l'offre globale en 2020 s'établit en moyenne à 58,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

⁴ Cnom, État des lieux de la permanence des soins en médecine générale au 31 décembre 2022, juill.2023

⁵ Santé publique France, *Pollution de l'air ambiant : nouvelles estimations de son impact sur la santé des Français, 2021.*

⁶ Baromètre « Santé-environnement » Harris Interactive, réalisé pour la Mutualité Française, 2017

⁷ France Stratégie, *Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ?* Note d'analyse, n° 112, sept. 2022

⁸ Sur la période 2016-2019 (les estimations précédentes, publiées en 2016, portaient sur la période 2007-2008). Source : Santé publique France, *Pollution de l'air ambiant : nouvelles estimations de son impact sur la santé des Français*, 2021.

⁹ La limite de qualité dans l'eau potable est fixée à 0,1 mg/L par pesticide individuel et à 0,5 mg/l pour la somme des pesticides mesurés.

¹⁰ L'offre d'accueil « formel » correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissements et services d'accueil du jeune enfant (EAJE), en classes préélémentaires, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salarié(e)s à domicile.



Selon les départements, les disparités sont importantes, avec un rapport de 1 à 7 entre le département le mieux et le moins bien doté : Mayenne, avec 83,1 places pour 100 enfants et Guyane, avec 11,1 places pour 100 enfants. En Auvergne-Rhône-Alpes, on constate des mêmes disparités : 76,8 places pour 100 enfants en Haute-Loire alors qu'en Haute-Savoie, on enregistre 51,2 places pour 100 enfants !

En plus des solutions de garde, des services de soutien à la parentalité sont proposés pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif et favoriser le bien-être des enfants au sein de la famille. En 2020, ces dispositifs¹¹ ont touché 6,8% des familles ayant au moins un enfant de moins de 18 ans¹². Ces dispositifs sont inégalement répartis sur la région, allant de 3 % à 34 % selon les départements, avec une couverture plus importante observée dans la Drôme (34 %) et une couverture plus faible dans l'Ain, le Cantal et la Haute-Savoie (3 %).

Personnes âgées : des situations inégales pour les personnes âgées en France et en région Auvergne-Rhône-Alpes

-76 % des résidents d'EHPAD ne peuvent pas financer leurs frais de séjour avec leurs revenus courants¹³

En 2021, le taux d'équipement moyen en établissements pour personnes âgées en France est de 114,8 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus. Ce chiffre est en baisse depuis fin 2018, alors que dans le même temps, la population des séniors a augmenté.

Le baromètre met en évidence une disparité d'équipement en fonction des départements, avec des taux plus élevés dans les départements ruraux : pour 1 000 habitants de 75 ans et plus : en Lozère (195,8 places), à Paris (84,3 places) et à La Réunion (34,7 places)¹⁴. Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, de 158,3 places dans le Cantal contre 90,4 places en Haute-Savoie.

Par ailleurs, l'isolement résidentiel des personnes âgées n'est pas le même sur tout le territoire : alors qu'en moyenne près de 42,5 % des personnes de 75 ans et plus vivent seules 15, on relève des pourcentages plus élevés à Paris (51,1%), dans la Nièvre (47,1%), les Hauts-de-Seine (47%), le Nord (46,7%) et **en Isère (41%).** À l'inverse, les départements d'Outre-Mer et certaines régions du sud de la France affichent des taux d'isolement résidentiel plus faibles.

Cette réalité peut se doubler d'un éloignement aux services. Si 81 % des personnes âgées de 75 ans ou plus sont à moins de 5 minutes en voiture des services de la vie courante¹⁶, cette accessibilité diminue dans les régions moins peuplées et montagneuses.

Ces résultats soulignent la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour réduire l'isolement résidentiel et garantir un accès équitable aux services aux personnes âgées sur tout le territoire.

Pour Eric Chenut, président de la Mutualité Française, « La transition démographique engagée impose de définir une loi de programmation ambitieuse pour le grand âge. Nous avons besoin de moyens supplémentaires pour financer les besoins liés à la dépendance et assurer des réponses aux personnes dans leurs parcours de vie. »

¹¹ Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, les Réseaux d'Écoute et d'Appui aux Parents, et les Lieux d'Accueil

¹² Repris de Rapport d'évaluation des politiques de Sécurité sociale 2023 – Famille.

¹³ Rapport de C. Pires-Beaune (2023).

¹⁴ Drees - DRJSCS, *Panorama Statistique Jeunesse Sports Cohésion Sociale pour les places d'hébergement* et Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2022.

¹⁵ Chiffre 2020 issu de l'Observatoire des territoires (2021), L'isolement des personnes âgées : des enjeux différenciés selon les territoires, entre accessibilité aux services *et isolement résidentiel* - https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Consulté le 20/10/2023.

¹⁶ Chiffre 2019 issu de l'Observatoire des territoires



A propos de l'Association des maires du Rhône et de la Métropole De Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF69)

L'AMF69 regroupe les **267 communes du Rhône** et de la Métropole de Lyon, mais également les **12 intercommunalités** dont **trois communautés d'agglomération** (à savoir la CA Villefranche Beaujolais Saône, CA de l'Ouest Rhodanien, Vienne Condrieu Agglomération (siège en Isère)) et **neuf communautés de communes du** Département du Rhône, toutes demeurées établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que la **Communauté Urbaine de Lyon, devenue, au 1er janvier 2015, la « Métropole de Lyon »**, collectivité locale à statut particulier. L'AMF69 est affiliée à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF), et à son réseau d'associations départementales, en savoir plus : http://www.amf.asso.fr.

A propos de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes

Présidée par Monsieur Yves Perrin, la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes représente **4,4 millions de personnes protégées par plus de 200 mutuelles santé** et valorise **plus de 450 établissements mutualistes** au service de la population dont les tarifs sont maîtrisés (cliniques, centres audition, optique, dentaire, établissements pour la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.).

La MfARA défend une vision de la santé autre que curative, en incitant chacun à devenir pleinement responsable de sa santé. Elle place la question de la réduction des inégalités sociales de santé au coeur de son activité en défendant l'accès à la santé pour tous. Elle organise plus de 350 interventions de prévention et promotion de la santé au profit des adhérents des mutuelles, des usagers des établissements mutualistes et du grand public. Pour en savoir plus, ara.mutualite.fr

AMF69

Jean-Philippe JAL Tél. 06 89 81 70 13 direction@amf69.fr Mutualité française

Auvergne-Rhône-Alpes

Estelle MERLE

Tél. 06 16 45 56 09

e.merle@mfara.fr